



MAISONS - LAFFITTE

MESSAGE

de Jacques MYARD
Membre Honoraire du Parlement
Maire de Maisons-Laffitte

20 décembre 2022

Règlement intérieur du Conseil Municipal

Dans son jugement du 16 décembre 2022, le Tribunal administratif de Versailles rejette la quasi-totalité des arguments de l'opposition municipale qui avait effectué un recours.

Le Tribunal se borne à demander à la Ville de préciser dans le règlement intérieur les conditions du débat d'orientation budgétaire dans les trois mois ; ce qui ne pose aucun problème.

À toutes fins utiles vous pouvez lire l'intégralité du jugement en cliquant sur le lien :

[https://www.maisonslaffitte.fr/download/Acces_directs/Communique_JM/2022/jugement ta 16 _decembre 2022.pdf](https://www.maisonslaffitte.fr/download/Acces_directs/Communique_JM/2022/jugement_ta_16_decembre_2022.pdf)

Bonne lecture